

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-OMER
SEANCE DU JEUDI 5 JANVIER 2017**

COMPTE- RENDU

Les délégués de la communauté d'agglomération de Saint-Omer, légalement convoqués par courrier et par voie électronique le 30 décembre 2016, se sont réunis en conseil le jeudi 5 janvier 2017. Le quorum étant atteint, le Président a ouvert la séance.

∞—∞

DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

N°D01-17 Administration générale – Installation des conseillers titulaires et suppléants pour siéger au conseil communautaire **M. WIGNERON**

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a installé les 98 membres titulaires et les 41 membres suppléants dans leurs fonctions.

N°D02-17 Administration générale – Désignation d'un Secrétaire de Séance – **M. WIGNERON**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Claude BLONDE est désigné secrétaire de séance, il sera assisté par Madame Marie-Cécile CANARD, assesseur.

N°D03-17 Administration générale – Election du Président **M. WIGNERON**

Le conseil communautaire de procéder à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Président

Un seul candidat : Monsieur François DECOSTER

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 96 (1 enveloppe vide)
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 11
- Nombre de suffrages exprimés : 85
- Majorité absolue : 43
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 85

Monsieur François DECOSTER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

N°D04-17 Administration générale – Détermination du nombre de Vice-présidents et des autres membres du bureau **M. DECOSTER**

Le conseil communautaire a fixé le nombre de Vice-présidents à 15 et le nombre des autres membres du bureau à 16.

N°D05-17 Administration générale – Election des Vice-présidents **M. DECOSTER**

Compte tenu que le nombre des Vice-présidents a été fixé à 15 dans la délibération précédente, le conseil communautaire a procédé à l'élection des Vice-présidents au scrutin uninominal.

1^{er} Vice-président

Un seul candidat : Monsieur Bertrand PETIT

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 19
- Nombre de suffrages exprimés : 78
- Majorité absolue : 40
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 78

Monsieur Bertrand PETIT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu 1^{er} Vice-président.

1^{er} Vice-président

Un seul candidat : Monsieur Jean-Claude DISSAUX

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 82
- Majorité absolue : 42
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 82

Monsieur Jean-Claude DISSAUX, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu 1^{er} Vice-président.

1^{er} Vice-président

Un seul candidat : Monsieur Alain MEQUIGNON

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 17
- Nombre de suffrages exprimés : 80
- Majorité absolue : 41
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 80

Monsieur Alain MEQUIGNON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu 1^{er} Vice-président.

1^{er} Vice-président

Un seul candidat : Monsieur René ALLOUCHERY

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 87
- Majorité absolue : 44
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 87

Monsieur René ALLOUCHERY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu 1^{er} Vice-président.

5^{ème} Vice-président

Un seul candidat : Monsieur Jean-Marie BARBIER

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 32
- Nombre de suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 33
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 65

Monsieur Jean-Marie BARBIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu 5^{ème} Vice-président.

6^{ème} Vice-président

Une seule candidate : Madame Caroline SAUDEMONT

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 42
- Nombre de suffrages exprimés : 55
- Majorité absolue : 28
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 55

Madame Caroline SAUDEMONT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée élue 6^{ème} Vice-présidente.

7^{ème} Vice-président

Un seul candidat : Monsieur Rachid BEN AMOR

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 26
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36
- Nombre de voix obtenu par les candidats : 71

Monsieur Rachid BEN AMOR, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu 7^{ème} Vice-président.

8^{ème} Vice-président

Un seul candidat : Monsieur Daniel HERBERT

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 17
- Nombre de suffrages exprimés : 80
- Majorité absolue : 41
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 80

Monsieur Daniel HERBERT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu 8^{ème} Vice-président.

9^{ème} Vice-président

Un seul candidat : Monsieur Laurent DENIS

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 84

Monsieur Laurent DENIS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu 9^{ème} Vice-président.

10^{ème} Vice-président

Un seul candidat : Monsieur Bruno HUMETZ

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 20
- Nombre de suffrages exprimés : 77
- Majorité absolue : 39
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 77

Monsieur Bruno HUMETZ, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu 10^{ème} Vice-président.

11^{ème} Vice-président

Un seul candidat : Monsieur Patrick BEDAGUE

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 13
- Nombre de suffrages exprimés : 84
- Majorité absolue : 43
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 84

Monsieur Patrick BEDAGUE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu 11^{ème} Vice-président.

12^{ème} Vice-président

Un seul candidat : Monsieur Marc THOMAS

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 16
- Nombre de suffrages exprimés : 81
- Majorité absolue : 41
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 81

Monsieur Marc THOMAS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu 12^{ème} Vice-président.

13^{ème} Vice-présidente

Une seule candidate : Madame Marie LEFEBVRE

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 16
- Nombre de suffrages exprimés : 81
- Majorité absolue : 42
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 81

Madame Marie LEFEBVRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée élu 13^{ème} Vice-présidente.

14^{ème} Vice-président

Un seul candidat : Monsieur Jean-Michel BOUHIN

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 26
- Nombre de suffrages exprimés : 71
- Majorité absolue : 36
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 71

Monsieur Jean-Michel BOUHIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu 14^{ème} Vice-président.

15^{ème} Vice-président

Un seul candidat : Monsieur Michel PREVOST

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 97
- Nombre de bulletins blanc ou nuls (à déduire) : 18
- Nombre de suffrages exprimés : 79
- Majorité absolue : 40
- Nombre de voix obtenu par le candidat : 79

Monsieur Michel PREVOST, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu 15^{ème} Vice-président.

Le conseil communautaire a pris acte des résultats de l'élection des 15 Vice-présidents dont quatre 1^{er} Vice-présidents et les déclarent installés dans leurs fonctions.

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, s'est prononcé favorablement pour élire les conseillers délégués au scrutin uninominal.

Sont proclamés élus membres du bureau :

- Monsieur Hervé DUPONT, chargé de la relation avec les clubs sportifs
- Monsieur Gilles LOUF, chargé des grands événements sportifs
- Monsieur Bernard IDZIK, chargé de l'accompagnement des entreprises
- Monsieur Jean-Pierre LECLERCQ, chargé de la politique des déchets et de l'économie circulaire
- Monsieur Pierre HEUMEL, chargé de l'habitat et du renouvellement urbain
- Madame Florence WOZNY, chargée de la petite enfance
- Madame Daisy COUSIN, chargée des actions de citoyenneté
- Monsieur Alain MASSEZ, chargé de la GEMAPI et de la lutte contre l'érosion des sols
- Monsieur Michel HERMANT, chargé de la stratégie budgétaire et de l'évaluation des politiques communautaires
- Madame Brigitte MERCHIER, chargée de l'action culturelle territoriale
- Monsieur Alain CHEVALIER, chargé de l'animation du patrimoine
- Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS, chargé de la politique de la ville
- Monsieur Joël ROLIN, chargé de l'agriculture
- Madame Sylvie ROLAND, chargée du suivi du Contrat Local de Santé
- Monsieur Alain TELLIER, chargé de la mutualisation
- Monsieur Pascal DANVIN, chargé des bâtiments communautaires

Le conseil communautaire a pris acte des résultats de l'élection des autres membres du bureau et les déclarent installés dans leurs fonctions.

N°D07-17 Administration générale – Création des budgets : général et annexes

**M.
DECOSTER**

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a validé la création des budgets de la communauté d'agglomération : budget général et budgets annexes.

N°D08-17 Administration générale – Délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président pour la création de règles comptables

**M.
DECOSTER**

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a autorisé le Président à procéder à la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.

N°D09-17 Administration générale – Déchets ménagers – Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés – Financement par l'établissement de coopération intercommunale – Recours à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la redevance spéciale –

**M.
DECOSTER**

Dans le cadre la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés », la CAPSO se doit de définir son mode de financement. Les quatre anciens EPCI composant la CAPSO ont déjà mis en place un dispositif de taxe des ordures ménagères sur leur territoire pour assurer le financement de cette compétence. Aussi dans la continuité de ce qui a été mis en place, il est proposé l'instauration de cette taxe, et de recourir dès 2017 à la TEOM pour financer en partie le service de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Par ailleurs en complémentarité de la TEOM, la communauté d'agglomération de Saint-Omer,

conformément aux dispositions de la loi du 12 Juillet 1992 et de l'article 2333-78 du CGCT, avait généralisé la redevance spéciale sur son territoire à l'ensemble des établissements publics et privés utilisant le service public en 2011.

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a décidé d'instaurer la redevance spéciale pour le territoire de la CAPSO en prévoyant, pour l'année 2017, une année blanche pour les communes n'ayant pas cette redevance spéciale.

N°D10-17 Administration générale – Déchets ménagers – Institution du zonage de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Délimitation des zones de taxation pour l'année 2017 – **M. DECOSTER**

Les dispositions du code général des impôts autorisent à voter des taux différents de TEOM sur la base de zones de perception définies en fonction du service rendu à l'utilisateur.

Ces zones peuvent présenter un caractère infra-communal et recouvrir une ou plusieurs communes.

Dans le cadre de la fusion, il est proposé de créer 10 zones de taxation différenciées.

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a adopté le principe de taxation zonale pour la TEOM.

N°D11-17 Administration générale – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Liste des habitations bénéficiant d'un dégrèvement partiel du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2017 – **M. DECOSTER**

Afin de financer la politique de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CAPSO, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a décidé de reprendre le dispositif particulier visant à accorder un dégrèvement partiel de 10% du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les habitations ne bénéficiant pas d'un ramassage en porte à porte mais déposant leurs déchets à un point de regroupement prévu.

Il convient de définir les zones de taxation et recenser les habitations, pour étendre le dispositif.

N°D12-17 Administration générale – Politique de l'eau – Taxe de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – Institution de la taxe **M. DECOSTER**

Conformément aux dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations peuvent, par une délibération instituer et percevoir une taxe en vue de financer cette compétence. La taxe GEMAPI est un impôt additionnel dont l'établissement et le recouvrement sont assis sur les contributions directes locales que sont les taxes foncières, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises. Cette taxe doit être instituée avant le 15 janvier 2017 pour être applicable en 2017.

Le conseil communautaire a décidé, à la majorité absolue des suffrages, moins 1 voix contre et moins 1 abstention, d'instituer la taxe GEMAPI à l'échelle du nouveau territoire communautaire.

N°D13-17 Administration générale – Politique de l'eau – Taxe de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – Fixation du produit de la taxe **M. DECOSTER**

Considérant que le produit de la taxe doit être voté avant le 15 janvier 2017 pour être recouvré en 2017, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a fixé le montant du produit

de la taxe GEMAPI pour l'année 2017 à 2 000 000 euros correspondant au besoin de financement pour couvrir les différentes contributions obligatoires et les travaux programmés.

N°D14-17 Administration générale – Création du tableau des effectifs **M.
DECOSTER**

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a approuvé le tableau des effectifs de la communauté d'agglomération, les crédits nécessaires à la rémunération des agents devant être prévus au budget principal de l'année 2017.

N°D15-17 Administration générale – transfert et mise à disposition du personnel et des bâtiments – Autorisation du Président à signer les actes correspondants **M.
DECOSTER**

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a décidé d'autoriser le Président à signer tous les actes correspondant au transfert et à la mise à disposition du personnel et des bâtiments.

N°D16-17 Administration générale – Commissions thématiques – Proposition **M.
DECOSTER**

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a validé la création des 6 commissions thématiques :

- la commission n°1 : Développement économique et innovation
- la commission n°2 : Politiques environnementales et cycle de l'eau
- la commission n°3 : Aménagement du territoire
- la commission n°4 : Développement social
- la commission n°5 : Politiques d'attractivité
- la commission n°6 : Gestion des ressources

N°D17-17 Administration générale – Commission de délégation de services publics - Fixation des conditions de dépôt des listes candidates **M.
DECOSTER**

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a fixé les conditions de dépôt des listes candidates à la commission de délégation de services publics comme suit :

- dépôt au secrétariat général, au plus tard le mardi 10 janvier 2017 à 16h30

N°D18-17 Administration générale – Commission d'Appel d'Offres – Fixation des conditions de dépôt des listes candidates **M.
DECOSTER**

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a fixé les conditions de dépôt des listes candidates à la commission d'appel d'offres comme suit :

- dépôt au secrétariat général, au plus tard le mardi 10 janvier 2017 à 16h30

N°D19-17 Administration générale – Création et principes orientant la composition des commissions consultatives des services publics locaux **M.
DECOSTER**

Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a approuvé la création d'une commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat, et arrêté le nombre de membres titulaires de la commission à 20, dont 10 seront issus du conseil communautaire.

**N°D20-17 Administration générale – Classement de l'office du
tourisme en catégorie 1**

**M.
DECOSTER**

Suite à la réforme de classement des offices de tourisme repris dans l'arrêté du 12 novembre 2010, l'Office de tourisme de la région de Saint-Omer avait perdu son classement. Dans la séance du 26 novembre 2015, la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer a autorisé la demande de classement de l'office de tourisme en catégorie 2, validé par arrêté préfectoral du 6 janvier 2016. Parallèlement, l'office s'est engagé dans une démarche de qualité validée par l'obtention de la marque Qualité tourisme™ en décembre 2016. Dans cette logique de progression et conscient du potentiel touristique de la CAPSO, l'office de tourisme de la Région de Saint-Omer souhaite déposer une nouvelle demande de classement en catégorie I.
Le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages, a approuvé la démarche de classement de l'office de tourisme

Compte rendu affiché le 11 janvier 2017

LE SECRETAIRE DE SEANCE,


Claude BLONDE

LE PRESIDENT DE SEANCE, LE PRESIDENT,

Auxence WIGNERON


Francois DECOSTER

